



Journée « Paysage et biodiversité » organisée par le Réseau Paysage Nouvelle-Aquitaine le 02 octobre 2025 à La Couronne (Charente)

Le **Réseau Paysage Nouvelle-Aquitaine (RPNA)** a pour objectifs **l'amélioration progressive de la qualité et du nombre des interventions paysagères** sur les territoires de la région ; le **maintien de la diversité paysagère régionale** et sa **prise en compte dans les aménagements** qui y sont entrepris ; la **mise en relation pérenne des acteurs publics du paysage** ; la **mise en commun des pratiques, des expériences, ou des réalisations** concrètes dans le domaine du paysage, à différentes échelles et issues de différentes approches en vue de la formulation d'une politique d'ensemble ; et la **formation réciproque** des membres du réseau aux différentes problématiques du paysage en Nouvelle-Aquitaine. Il est ouvert à tous les acteurs de Nouvelle-Aquitaine qui souhaitent s'y impliquer.

La **journée « Paysage et biodiversité »** propose de mettre en valeur le paysage comme un levier pertinent pour répondre aux enjeux de connaissance, de préservation, de gestion, de valorisation et d'accompagnement de la biodiversité sur les territoires.

Outils de connaissance des paysages, démarches de collectivités engagées dans des actions innovantes et projets imaginés par les paysagistes-concepteurs viennent illustrer cette journée d'échange du Réseau.

"Soucieux de parvenir à un développement durable fondé sur un équilibre harmonieux entre les besoins sociaux, l'économie et l'environnement ; notant que le paysage participe de manière importante à l'intérêt général, sur les plans culturel, écologique, environnemental et social, et qu'il constitue une ressource favorable à l'activité économique, dont une protection, une gestion et un aménagement appropriés peuvent contribuer à la création d'emplois ; ..."

Extrait du préambule à la Convention européenne du paysage.

L'édition 2025 de la journée du Réseau Paysage Nouvelle-Aquitaine comportait deux temps forts.

La matinée en salle était dédiée à des interventions d'acteurs présentant leurs actions en faveur des paysages et de la biodiversité accompagnées de temps d'échanges avec les participants.

Le second temps, plus informel, était orienté sur des retours d'expériences de paysagistes et de partenaires en centre-ville de La Couronne ou sur des sites gérés par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine.

Ce document n'est pas un compte-rendu exhaustif de la journée, il se concentre sur les interventions et les temps d'échanges en salle.

■ Introduction (cliquer sur « Vidéo » à droite ♦)

Vidéo

👤 Vincent JECHOUX, directeur - DREAL Nouvelle-Aquitaine

■ Les plans de paysage et biodiversité

👤 Kathleen MONOD, coordonnatrice thématique « aménagement du territoire »
Office Français de la Biodiversité

Le dispositif des Plans de paysage Biodiversité s'inscrit en prolongement du cadre législatif de la Loi de reconquête de la Biodiversité de 2016 et de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité 2030. Il constitue un levier, un indicateur pour la mise en œuvre des politiques publiques sur les territoires. Ce sont des démarches expérimentales, avec des enseignements précieux.

A ce titre, citons le PNR de la Haute vallée de la Chevreuse qui a mené plusieurs plans de paysage depuis 2010 et pour lequel le volet Biodiversité offre à la fois un approfondissement et une dimension évaluative des précédentes démarches.



Parmi les plus-values des Plans de paysage Biodiversité citons :

La possibilité pour les collectivités porteuses de **construire un récit** telle que la Ville de Valence qui disposait de beaucoup d'études mais avait besoin de gagner en lisibilité. Il y existe de nombreux Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) sur les territoires.

Pour d'autres territoires, le dispositif doit permettre **l'appropriation des enjeux de biodiversité** comme pour le PNR de Corse.

Enfin, les Plans de Paysage Biodiversité offrent des **liens avec la planification territoriale**, les documents d'urbanisme. Ils participent à un enrichissement capable de se traduire réglementairement. Le PNR du Haut-Languedoc voit notamment dans le PPB un outil d'aide à la stratégie pour la gestion de la fréquentation touristique.

Pour rappel, le dispositif a concerné 4 lauréats en 2024 puis 5 lauréats en 2025 dont 2 en Nouvelle-Aquitaine, à savoir, le PNR Millevaches en limousin et la Ville de Soustons.

Présentation

Échanges avec la salle :

Anaïs ESCAVI, paysagiste-conceptrice – Atelier du Sablier : Quelle est la typologie de groupement pour répondre à cet appel à projets ? Qui réalise les Plans de Paysage Biodiversité ?

→ Réponse : Si la circulaire est assez souple, le règlement de consultation de l'appel à projets invite très fortement à recourir à des paysagistes-concepteurs, associés au besoin avec des bureaux d'études en écologie.

Jacky BONNET, élu de La Couronne : Outre le portage politique nécessaire, quelle est la coopération avec les scientifiques dans ces démarches ?

→ Réponse : Elle peut s'opérer à plusieurs niveaux, à savoir, lors du diagnostic et dans la mise en œuvre concrète du plan d'actions. Il faut rappeler l'importance des associations de protection de la nature sur le volet « connaissance » et la complémentarité de l'appel à projets Plan de Paysage Biodiversité avec les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC). Actuellement, 1500 communes sont dotées d'ABC.

En savoir plus : [Les lauréats 2024 de l'appel à projets "Plans de paysage" et du Grand prix national du Paysage | Objectif paysages](#)

■ L'Atlas des Paysages et le Guide des paysages de la Vienne

 **Joëlle BRETAUDEAU, Vice-Présidente déléguée « Climat et développement durable »** Conseil Départemental de la Vienne

 **Béatrice MOUSSION, directrice de l'Appui aux Territoires et aux Communes**
Conseil départemental de la Vienne

 **Frédéric LEROND, directeur**
CAUE de la Vienne

La démarche a été initiée dès 2020 par le Conseil Départemental de la Vienne avec le concours du CAUE de la Vienne (créé en 2017) chargé de l'animer. Le CEN Nouvelle-Aquitaine, référent « paysage » a été naturellement associé. La gouvernance s'est composée des élus départementaux et communautaires, de l'État et de la Région Nouvelle-Aquitaine. Un travail de **co-construction du cahier des charges** pour consulter des prestataires a été effectué avec de nombreux partenaires locaux.

Vidéo

Financement à 50 % par la DREAL et accompagnement par l'inspecteur des sites et monuments naturels de la Vienne

L'ATLAS DES PAYSAGES DE LA VIENNE



L'élaboration d'un atlas des paysages s'intéresse à l'échelle du département. L'étude fait appel à **une équipe pluridisciplinaire capable d'identifier, caractériser et qualifier de grandes portions « homogènes » de territoires sous l'angle paysager**. Toutes les unités paysagères font appel au même effort d'acquisition de connaissances.

Il s'agit également de traiter des singularités paysagères et les **principaux enjeux paysagers** en se nourrissant des dynamiques passées, en cours voire à venir. Cette **vision dynamique de l'évolution des paysages** est précieuse.

Il est à relever également que l'étude prend en compte les paysages urbains comme éléments structurants du paysage et qu'une entrée thématique (eau etc.) est possible. De nombreuses prises de vue géolocalisées alimentent une base de photographies remobilisables par les acteurs du paysage sur le département.

Cet **outil de connaissance vise à sensibiliser, rassembler et promouvoir le patrimoine commun pour l'attractivité du territoire**. Les destinataires prioritaires de l'atlas des paysages de la Vienne sont les élus, les professionnels du paysage territoire, les citoyens, les enseignants et les associations. Une **rubrique "En savoir +"** permet d'approfondir la connaissance sur différents sujets en lien avec le paysage.

Outre le site internet dédié à l'Atlas, le Conseil Départemental de la Vienne a commandé l'élaboration d'un **Guide des paysages**, sorte de guide de voyage grand public, à destination des habitants. Il s'agit de partager l'utilité de l'atlas, des paysages et de l'appropriation des enjeux sur le territoire.

L'enjeu à venir sera de faire vivre cet Atlas des paysages de la Vienne (Animations de lecture de paysage, réseaux sociaux, plans de paysage etc.).

Présentation

Échanges avec la salle :

Jacky BONNET, élu de La Couronne : Il se pose toujours la question de l'actualisation de ces données, en ajoutant que le paysage est la partie visible en surface, il faut s'interroger aussi sur le sol et le sous-sol, qu'en a-t-il été dans cet atlas ?

→ Réponse : Les associations de protection de la nature et la chambre d'agriculture étaient invités à participer au Conseil scientifique et technique.

Jean-Michel CLÉMENT, Président du CEN Nouvelle-Aquitaine : Se pose aussi la question de la dimension sociologique, quel est le comportement des hommes et des femmes sur ce territoire? L'élagage et plus généralement l'entretien des haies sont encore trop souvent problématiques.

→ Réponse : les élus sont sensibilisés, avoir en tête aussi que les exploitations agricoles présentent des rayons d'actions limités. Une distinction est à faire entre exploiter et cultiver...

Lucie CHARLES, paysagiste-conceptrice du CAUE 47 : Quels moyens pour sensibiliser les élus, comment s'adapter au renouvellement de l'équipe d'élus pour relancer l'Atlas ?

→ Réponse : L'Atlas des paysages de la Vienne a mobilisé les DDT, la DREAL etc., garants d'une certaine forme de continuité d'action sur les paysages départementaux.

La vie post-Atlas de la Dordogne, trop axée sur les communes et pas assez sur les actions, est difficile, comme sa mise à jour permanente. L'un des enjeux en Dordogne est d'agir et de maîtriser le développement éolien.

En savoir plus :

[Film sur les Atlas de paysages, outil d'aménagement du territoire | Objectif paysages](#)

■ Les observatoires photographiques du paysage



Sophie DE STOPPELEIRE, référente paysage - DREAL Nouvelle-Aquitaine

Film

Projection du film de la DREAL Nouvelle-Aquitaine

Le PNR de Millevaches en limousin est équipé de l'outil, il est dimensionné sur un pas de temps de 3 ans pour les reconductions et intègre une démarche participative.

Le PNR des Landes de Gascogne utilise l'outil pour les documents d'urbanisme notamment sur la thématique du risque incendie. Le pas de temps mis en place pour la mission photographique post incendies est de 6 mois entre deux campagnes photographiques mettant en évidence la rapidité d'effacement de l'événement.

Il faut ici rappeler qu'un **portail dédié a été développé par la DREAL Occitanie, il s'agit de la plateforme POPP SO** : <https://www.popp-sudouest.fr/public/popp>

Échanges avec la salle :

Katia Messenger (ONF) rappelle que l'outil est aussi utilisé par les forestiers.

Des représentants de l'ENSAP Bordeaux se posent souvent la question d'un piquet pour matérialiser le point de prise de vue.

Véronique JEAN de la CDC Charente limousine : Comment respecter la focale lors des prises de vue, le matériel évolue ?

→ Réponse : Le protocole demande effectivement une certaine technicité (appareil photographique, observateur etc.). Des fiches produites par le photographe doivent permettre de repositionner exactement l'appareil photographique. Toutefois, les choix de

cadrage tels que le point de visée, les repères de bords d'images sont généralement suffisants pour conserver le potentiel de comparaison des clichés.

■ Paysage et biodiversité en Charente limousine

👤 **Benoît SAVY, président** - Communauté de communes Charente limousine

👤 **Véronique JEAN, directrice** – Communauté de communes Charente limousine

Les élus se sont peu appropriés la **Charte paysagère de 2012** contrairement aux techniciens qui mobilisent régulièrement cette ressource pour les projets de la collectivité.

La collectivité a également réalisé **de nombreuses démarches** : PLUi entre 2016 et 2020, la compétence GEMAPI depuis 2018 (2 grands bassins hydrographiques Vienne et Charente, avec 6 syndicats gemapiens), le PCAET en 2023 et le SCoT est en cours. **L'Atlas de la Biodiversité Communale** a été réalisé récemment et bientôt un PLUi à 58 communes sera finalisé.

La géographie du territoire se traduit par une situation de têtes de bassins présentant un chevelu hydrographique très dense. **La CDC porte le constat d'un bocage qui s'est dégradé** bien que les haies soient un élément fondateur et identitaire du paysage localement. L'importance de l'approche historique, parallèlement de la déprise agricole est à souligner. **La préservation du bocage est devenue une préoccupation du territoire depuis plusieurs années.** Un inventaire des haies sur 12 communes avait d'ailleurs été réalisé en 2012.

La récente **stratégie bocagère de la Charente limousine**, élaborée avec l'appui du **CEREMA**, identifiait 160 pistes d'actions en faveur du bocage.

16 actions prioritaires ont été retenues à l'échelle de la CDC.

Présentation



Échanges avec la salle :

Chloé LAMBERT du CAUE 87 : Il faut sensibiliser sur la gestion des haies, même s'il est difficile de mobiliser la sphère agricole. Le bocage est sous nos yeux au quotidien. Les

syndicats plantent des haies notamment en ripisylve. Il faut donner plus de force aux actions de plantations.

➔ Ce bocage est un paysage façonné par l'homme, à travers son activité de polyculture-élevage. Il y a aujourd'hui de nouvelles pistes de valorisation des haies, à savoir, le papier carton, l'amendement des sols agricoles, le bois d'œuvre et de chauffage. Les CIVAMs sont volontaires. 1 lauréat « Système agro-forestier » converge sur nos préoccupations pour la haie mais ici l'exploitation considère que planter des haies n'est pas compliqué, c'est souvent l'entretien qui pose problème (épareuse)... La haie et plus largement le bocage ont un rôle à jouer dans l'adaptation au changement climatique localement.

Jean-Michel CLÉMENT, Président du CEN Nouvelle-Aquitaine : Pour information, en Vienne, 5 km de haies ont été plantés sur la commune de Mauprévoir en impliquant notamment 2 agriculteurs.

■ Paysage et biodiversité à La Couronne

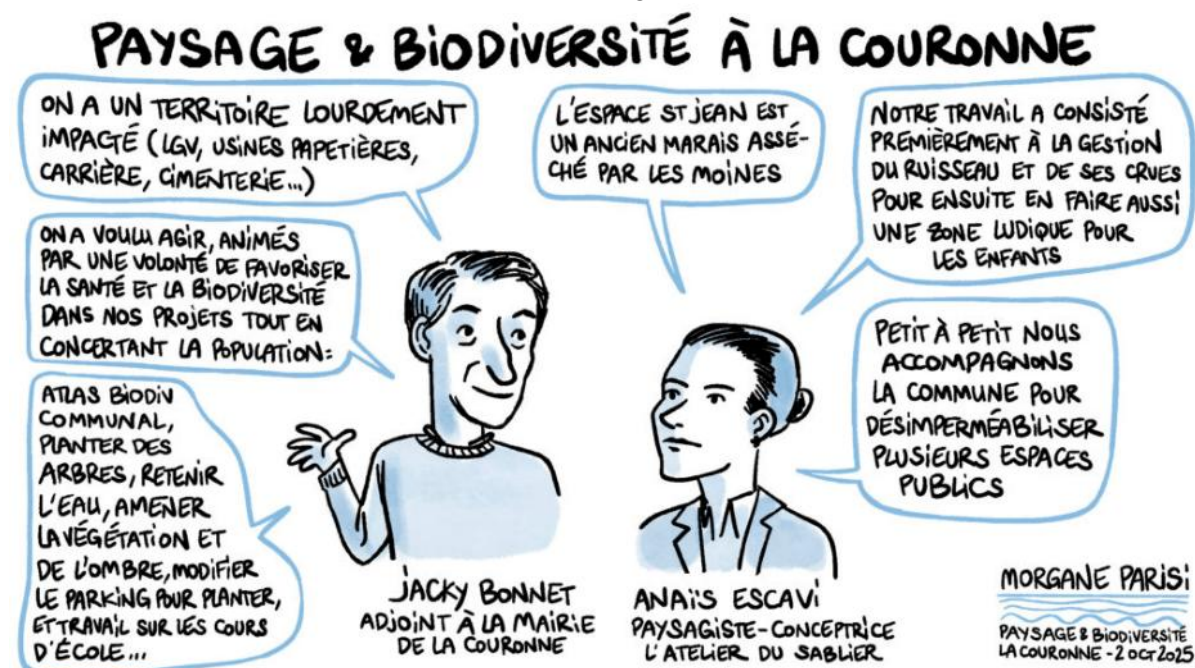
 **Jacky BONNET**, adjoint à l'urbanisme – Mairie de La Couronne

Vidéo

 **Anaïs ESCAVI**, paysagiste-conceptrice – L'Atelier du sablier

La vallée de la Boème est devenue un peu "maïsland" aujourd'hui tant le maïs occupe le fond de vallée. Autrefois c'était la Palu, en référence au caractère insalubre du marais. Les moines y ont entrepris de grands travaux pour assainir la vallée. Le nom de la ville de La Couronne est d'ailleurs hérité du développement circulaire de l'abbaye à l'origine de profondes mutations localement.

En partenariat avec l'ARS, une **étude d'impact sur la santé** avec comme problématique l'évolution du climat et de l'alimentation a été initiée. Outre cette étude, certaines prévisions pour 2050 sont alarmantes quant au futur débit d'étiage de la Charente qui diminuera de 70% par rapport à son niveau actuel et en parallèle d'épisodes de pluies intenses. Il faut dès à présent raisonner en faveur d'une agriculture de conservation des sols.



La collectivité a conscience également du **problème de sécurisation de l'eau** sur le cours d'eau de la Fontaine du Poirier. De grandes quantités d'eau (stockées jusqu'à un certain point dans les anciennes carrières) peuvent inonder rapidement les terrains en aval. Cette donnée a dû être intégrée très tôt dans le **projet de l'Espace Saint-Jean**.

Présentation

■ Présentation des visites de l'après-midi

 **Patrick GUEDON, chargé de mission Paysage – CEN Nouvelle-Aquitaine**

Les visites de l'après-midi se situaient sur le territoire de la commune de La Couronne. L'organisation paysagère locale se traduit par un vaste plateau calcaire entaillé par plusieurs vallées qui rejoignent le fleuve Charente, près d'Angoulême. La ville s'est implantée historiquement en rebord de plateau surplombant les rives de la Charente. La proximité au centre urbain a largement influencé le développement de la Couronne.

La visite du centre-ville, abordée dans l'intervention précédente n'est pas redéveloppée.

La seconde visite sur les sites en propriété du CEN Nouvelle-Aquitaine est l'occasion de découvrir, outre les modalités de gestion d'espaces naturels, la complémentarité des milieux naturels locaux et leur contribution aux qualités paysagères sur le territoire.

Présentation

Le réseau de cours d'eau qui ont façonné ce paysage tabulaire (paysage de Cuesta ou de Côtes de l'Angoumois) se lit plus ou moins bien sur le territoire en fonction de la densité urbaine, des boisements et des itinéraires de traversée. Ces vallées sont reconnues à l'échelle européenne pour leur patrimoine naturel et sont intégrées au réseau de sites Natura 2000.

Les Chaumes des Cothiers correspondent à un rebord de plateau très boisé. Le coteau exposé sud se compose d'un replat sommital partagé entre des pelouses sèches en clairières et une vaste chênaie thermophile, une corniche et le bas de versant boisés. A l'échelle du territoire, ces vallées sont séparées d'interfluvés d'où parfois de belles profondeurs de vue sont possibles, c'est en particulier le cas sur la vallée des Eaux Claires, en site classé.



La Cla Blanchie, en contrebas du site précédent, occupe le fond de la vallée de la Charreau. Le réseau hydrographique y est relativement complexe en lien avec d'anciens moulins papetiers. Hors du site, les prairies ont été remplacées depuis les Années 50 par des peupleraies ou du maïs malgré des inondations fréquentes. Avec singularité face aux dynamiques paysagères sur le territoire, ce site de marais propose une intéressante mosaïque d'habitats de zone humide (boisements alluviaux, prairies humides, roselière...).



Les intervenants ayant participé à la visite de la Vallée de la Charreau :

-  **Mélanie ADAM**, Responsable de l'antenne Charente – CEN Nouvelle-Aquitaine
-  **Iris PRINET**, Chargée de mission Charente – CEN Nouvelle-Aquitaine
-  **Alexandre DUTREY**, Éducateur Environnement - Association Charente Nature
-  **Maxime JOUHANNAUD**, Responsable du pôle Milieux Aquatiques - Syndicat de Bassin des Rivières de l'Angoumois (SyBRA)

Les prestataires ayant accompagné cette journée 2025 :

[Charli Film](#), Lison **CHARBONNIER** à la captation audio-vidéo et réalisation du montage vidéo.

[Studio Brou](#), Morgane **PARISI** à la simplification graphique.

Membres du comité de pilotage du RPNA :

